

# RAPPORT ANNUEL 2018

---

sur le prix  
et la qualité du service public  
d'élimination des déchets

*Ce rapport annuel 2018 est établi conformément aux dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, dont la compétence relève du SIVERT. Il est établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement.*



# SOMMAIRE

## 1- Territoire et représentation

- 5 - Territoire du SIVERT de l'Est Anjou
- 6 - Représentation : le comité syndical du SIVERT

## 2- Qualité du service public

- 9 - La complémentarité des filières
- 10 - Le traitement des ordures ménagères
- 11- La valorisation des déchets : 96,2 %
- 12 - Arrêts techniques annuels et emploi sur site
- 13 - Bilan environnemental
- 14 - L'autocontrôle de l'exploitant
- 15 - Les contrôles réglementaires
- 16 - Le plan de suivi de l'environnement
- 17 - Un contrôle in situ : le système AMESA
- 18 - L'analyse des retombées atmosphériques
- 19 - La bio-indication, l'analyse des lichens
- 20 - L'analyse du lait

## 3- Le prix du service public

- 22 - Recettes et dépenses de fonctionnement
- 23 - Le traitement des ordures ménagères
- 24 - Le transport des ordures ménagères
- 25 - Compte administratif
- 26 - Budget
- 27 - Valorisation maximale et maîtrise des coûts

## 4- Communication

- 29 - Le journal Salamandre
- 30 - Le circuit de visite du SIVERT
- 31 - L'adhésion du SIVERT à AMORCE

## 5- Annexes

- 33 - Compte administratif
- 34 - Revue de presse

# 1 – Territoire et représentation

En 2018, deux habitants sur trois du Maine-et-Loire sont concernés par l'activité de l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre.

**Le SIVERT fédère cinq syndicats de collecte, une communauté de communes et une communauté d'agglomération, soit 183 communes et 240 804 habitants.**

Il a pour mission de valoriser énergétiquement les ordures ménagères résiduelles des syndicats adhérents, après tri sélectif et valorisation agricole. Dans cette optique, une Unité de Valorisation Énergétique a été implantée sur la commune de Lasse. Son exploitation a démarré en janvier 2005.

# TERRITOIRE du SIVERT de l'Est Anjou

Le territoire du SIVERT s'étend sur 3600 km<sup>2</sup>, à l'Est du Maine-et-Loire et compte 15 communes limitrophes en Indre-et-Loire. Avec 30 000 habitants, Saumur est l'agglomération la plus importante.

Pour les collectes sélectives des déchets ménagers, une convention a été signée entre Citéo, le SIVERT et les collectivités adhérentes. Chaque syndicat ou collectivité adhérent au SIVERT a la compétence de la collecte des déchets et assure la gestion des déchèteries sur son territoire.

Les modalités d'organisation de la collecte et du tri sélectif sont donc spécifiques à chacune des sept structures. Le SIVERT a pour compétence le traitement par valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles des collectivités adhérentes.

Afin d'optimiser le transport des déchets, quatre centres de transfert ont été créés à Tiercé, Saumur, Doué-la-Fontaine et Bourgueil, d'où partent des semi-remorques en direction de Lasse.

Ces centres de transfert permettent de diviser par trois le nombre de camions pour l'acheminement des déchets vers l'UVE : l'impact environnemental des gaz à effet de serre émis par les camions-bennes est ainsi réduit et les coûts financiers sont maîtrisés.

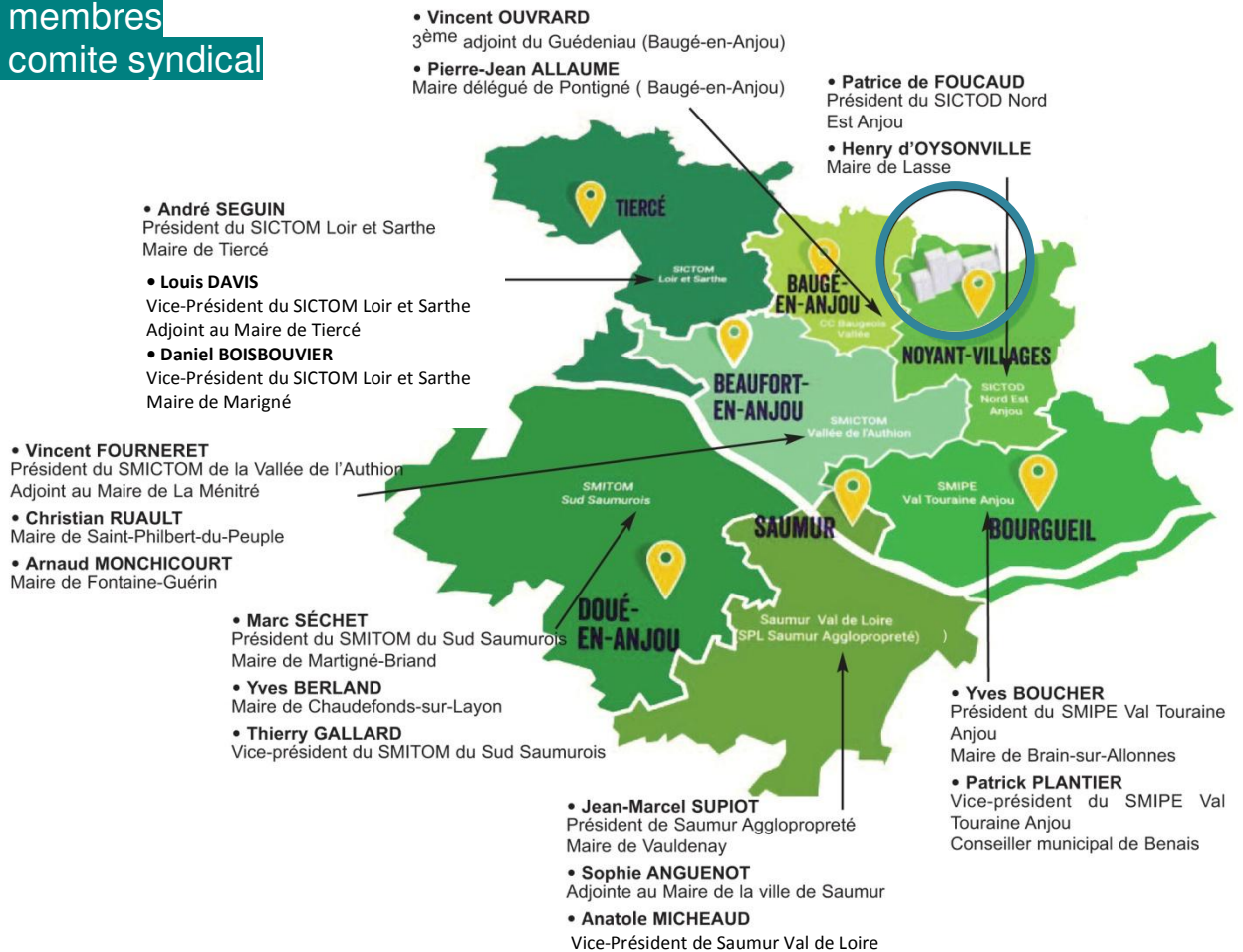


# REPRÉSENTATION

## Le comité syndical du SIVERT

La représentation au sein du comité syndical du SIVERT se fait le reflet de son territoire. Deux ou trois délégués de chacune des sept structures ont été désignés pour siéger au sein du comité syndical.

18 membres  
du comité syndical



# REPRÉSENTATION

## Le comité syndical du SIVERT

### Le bureau



#### PRÉSIDENT

Monsieur Patrice de Foucaud  
*Président du SIVERT de l'Est Anjou  
 Président du SICTOD Nord Est Anjou  
 Président de la SPL Anjou Tri Valor*



**1<sup>er</sup> VICE-PRÉSIDENT**  
 Monsieur André SEGUIN  
*Président du SICTOM Loir et Sarthe*



**2<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT**  
 Monsieur Jean-Marcel SUPIOT  
*Président de Saumur Agglopropreté*



**3<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT**  
 Monsieur Vincent FOURNERET  
*Président du SMICTOM de la Vallée de l'Authion*



**4<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT**  
 Monsieur Yves BOUCHER  
*Président du SMIPE Val Touraine Anjou*



**5<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT**  
 Monsieur Marc SÉCHET  
*Président du SMITOM du Sud Saumurois*



Monsieur Jean-Pierre ALLAUME  
*CC Baugeois Vallée*



Monsieur Henry D'OYSONVILLE  
*SICTOD Nord Est Anjou  
 Maire de Lasse*



## 2 – Qualité du service public

Une référence nationale qui s'exprime par des partenariats exemplaires et un plan de suivi unique en France.

**Si le SIVERT est porteur du projet Salamandre, l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique s'exerce dans le cadre d'une délégation de service public. C'est la société SAVED Véolia Propreté qui en est le délégataire.**

Néanmoins, la présence du personnel de la collectivité sur site est le témoin de la volonté d'implication des élus pour le contrôle de l'Unité. Ainsi, les tonnages entrants et sortants sont contrôlés par les agents du SIVERT.



# LA COMPLÉMENTARITÉ des filières

La représentation au sein du comité syndical du SIVERT se fait le reflet de son territoire. Deux ou trois délégués de chacune des sept structures ont été désignés pour siéger au sein du comité syndical.



## Valorisation matière

Chaque collectivité adhérente au SIVERT a mis en place une collecte sélective des déchets, permettant le recyclage des emballages. Certaines collectivités ont également engagé un programme de prévention afin de sensibiliser les usagers à la réduction des déchets.

## Valorisation organique

Le SIVERT encourage le compostage des déchets en finançant à hauteur de 15 € chaque composteur individuel distribué sur l'ensemble de son territoire, à majorité rural.

### Nombre de composteurs distribués en 2018 :

SMICTOM de la Vallée de l'Authion	158
Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	231
SMIPE Val Touraine Anjou	200

Depuis 2006, 17 821 composteurs ont été distribués.

## Valorisation énergétique

Dernier maillon de la filière globale, elle permet de valoriser les déchets résiduels en énergie.

L'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre produit en moyenne 60 000 MWh d'électricité par an.



# LE TRAITEMENT des ordures ménagères

**52 156,48 tonnes** de déchets réceptionnés en 2018 pour le SIVERT, soit 45 % de la totalité des déchets réceptionnés

**117 096,48 tonnes** de déchets réceptionnés par l'UVE en 2018

À la demande de SAVED, suite aux arrêts techniques de l'UVE, **462,02 tonnes** d'encombrants du territoire du SIVERT ont été détournés sur des sites du Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire (Bouyer Leroux, Société Exploitation Décharges Angevines, site de traitement des déchets non dangereux de Sonzay et CET de Fontaine-Guérin).

## Tonnages entrants

	Ordures ménagères (en tonne)	Encombrants (en tonne)	Déchets Industriels Banals (en tonne)	Refus de tri	Tonnages détournés encombrants
CC Baugeois Vallée	1 885,24	486,38			30,70
SICTOD Nord Est Anjou	1 543,90	367,28			10,30
SMITOM du Sud Saumurois	8 434,40	1 861,84			88,06
CA Saumur Val de Loire	11 590,40	3 460,30		322	
SICTOM Loir et Sarthe	6 265,26	1 475,74			92,56
SMICTOM de la Vallée de l'Authion	3 931,40	1 917,02			151
SMIPE Val Touraine Anjou	5 098,76	1 664,76			89,40
Conseil départemental 49	108,42				
VALOR3E	1 743,38				
<b>TOTAL SIVERT</b>	<b>40 601,16</b>	<b>11 233,32</b>		<b>322</b>	<b>462,02</b>
<b>TOTAL HORS SIVERT</b>	<b>55 434</b>		<b>6 996</b>	<b>2 510</b>	
<b>TOTAL SIVERT + HORS SIVERT</b>	<b>96 035,16</b>	<b>11 233,32</b>	<b>6 996</b>	<b>2 832</b>	<b>462,02</b>



# LA VALORISATION DES DÉCHETS

## 96,2 %

### Production de l'UVE en 2018



Performance énergétique : calcul selon la formule définie par l'arrêté du 07/12/2016

### Valorisation énergétique

En 2018, 80,7 % des déchets traités ont été valorisés énergétiquement.

L'UVE a produit **71 021 MWh**, soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville comme Saumur.

**16 %** de cette électricité a été utilisée pour le fonctionnement de l'UVE. Le reste a été vendu à EDF.

### Valorisation matière

15,5 % ont été récupérés sous forme de mâchefers (utilisés en technique routière) et sous forme de ferreux et non ferreux.

Mâchefers* (en tonne)	18 375
Ferreux (en tonne)	2 314
Non ferreux (en tonne)	84

\* Tous les mâchefers en 2018 sont classés type 1 ou type 2 (c'est-à-dire valorisables) au titre de l'arrêté du 18 novembre 2011.

### Résidus (REFIOM)

Il reste 3,8 % qui ont été récupérés sous forme de Résidus d'Épuration des Fumées d'Ordures Ménagères (traitement des fumées).

Ces REFIOM ont été envoyés chez Solitop, en Installation de Stockage de Déchets Dangereux pour inertage et stockage, à Saint-Cyr-des-Gâts, en Vendée.

REFIOM (en tonne)	4 553
----------------------	-------



# ARRÊTS TECHNIQUES ANNUELS

## et emploi sur site



### Emploi

Au SIVERT, une équipe de sept agents veille au bon respect de la délégation de service public et contrôle au quotidien l'ensemble des opérations liées au fonctionnement de l'UVE : qualité des déchets entrants, bon fonctionnement du process, performances environnementales et maîtrise des coûts.

### Arrêts techniques

Deux arrêts techniques annuels ont été programmés en 2018.

Au démarrage de l'UVE, on utilise du fuel pour porter le four à une température d'au moins 850°C. Ensuite, l'apport d'un combustible externe n'est plus nécessaire : l'auto-combustion des ordures ménagères fait fonctionner le four. En 2018, **93 tonnes de fuel** ont été utilisées.

**32 EMPLOYÉS A L'UVE**

**25 SALARIÉS POUR  
SAVED, le délégataire**

**7 AGENTS DE LA  
FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE**

**Du 8 au 14 avril**

- Divers travaux de maintenance, de nettoyage et de contrôles préventifs de la chaudière
- Maintenance de l'alternateur
- Mise en place de compteurs d'énergie

**Du 30 septembre  
au 14 octobre**

- Maintenance mineure du GTA
- Maintenance préventive 1<sup>er</sup> parcours de la chaudière
- Révision complète du process de combustion
- Remplacement des automates du contrôle commande
- Divers travaux de maintenance, de nettoyage et de contrôles préventifs de la chaudière



# BILAN environnemental

Le contrôle de l'impact environnemental de l'activité de l'UVE s'articule autour de deux démarches : l'autocontrôle et le plan de suivi.

Près de deux tiers de la surface de l'UVE sont consacrés au traitement des fumées. Celles-ci subissent tout un processus d'épuration afin de traiter les polluants. Ces derniers sont récupérés sous forme de REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères).

Au terme de ce processus, les fumées sont donc propres et peuvent être rejetées dans l'atmosphère sans impact sur l'environnement. Les résultats du bilan environnemental sont présentés chaque année lors de la CSS (Commission de Suivi de Site), présidée par le sous-préfet de Saumur.

Les REFIOM, récupérés tout au long du processus de traitement des fumées, sont envoyés en Installation de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD) pour inertage et stockage.



# L'AUTOCONTRÔLE de l'exploitant

Le perfectionnement technique de l'Unité débute par un autocontrôle important : 1 500 capteurs installés sur l'ensemble du process fournissent un flux de données en temps réel et permettent d'assurer une régulation optimale.

À la demande du SIVERT, Véolia Propreté a proposé un projet à haut respect environnemental. L'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre bénéficie des meilleures techniques disponibles, ce qui permet de la caractériser comme une Unité dite de «Troisième Génération».

L'arrêté préfectoral d'exploitation de l'UVE fixe des valeurs à ne pas dépasser de 10% à 60% inférieures aux normes européennes. Un contrôle des rejets des fumées en sortie de cheminée est effectué en continu, pour s'assurer du respect de la norme : c'est l'autocontrôle.

## Contrôle continu des émissions en 2018

**CONCENTRATIONS POLLUANTS**  
(en mg/Nm<sup>3</sup> à 11% d'O<sub>2</sub> sur gaz sec)

2018	HCl	CO	SO <sub>2</sub>	NO <sub>x</sub>	COT	NH <sub>3</sub>	Poussières
Janvier	7,59	7,81	7,83	64,08	0,15	0,57	1,20
Février	7,43	8,01	10,15	63,95	0,17	0,56	1,31
Mars	7,13	12,48	13,78	63,10	0,18	0,58	1,28
Avril	7,28	8,78	9,02	59,97	0,21	0,64	1,04
Mai	7,54	9,04	7,65	64,05	0,27	0,54	0,97
Juin	7,56	9,84	7,54	65,03	0,22	0,51	1,12
Juillet	7,48	9,39	7,32	64,53	0,13	0,52	1,12
Août	7,52	8,90	6,76	65,03	0,18	0,53	0,99
Septembre	7,71	9,69	5,91	65,99	0,23	0,53	0,94
Octobre	7,82	8,28	10,40	66,29	0,24	0,76	0,92
Novembre	7,66	9,13	14,24	65,34	0,33	0,50	0,81
Décembre	7,77	8,02	12,43	65,48	0,24	0,54	0,81
<b>Moyennes</b>	<b>7,54</b>	<b>9,17</b>	<b>9,39</b>	<b>64,45</b>	<b>0,21</b>	<b>0,56</b>	<b>1,05</b>
<b>V.L.E. (jour)</b>	<b>9</b>	<b>45</b>	<b>40</b>	<b>80</b>	<b>9</b>	<b>25</b>	<b>5</b>

# LES CONTRÔLES réglementaires

La réglementation impose à l'exploitant un contrôle effectué par une société indépendante agréée.

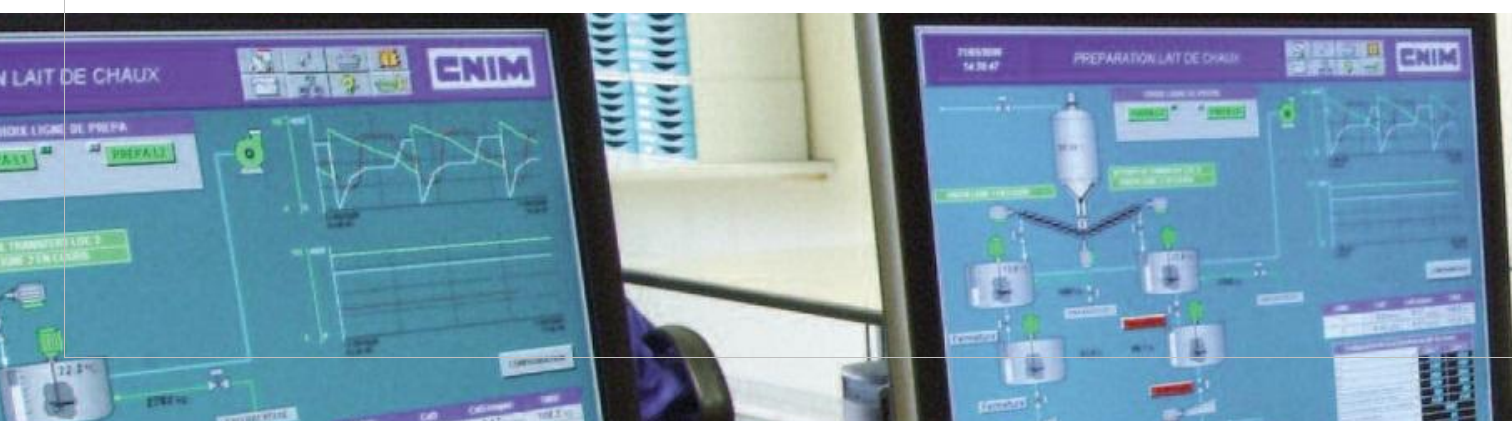
En 2018, ce contrôle a été réalisé le 23 mai par APAVE, afin de vérifier que l'usine respectait les valeurs d'émission de gaz tels que définies dans l'arrêté d'exploitation.

Un contrôle inopiné, mandaté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), a été réalisé le 11 septembre par la société IRH.

Pour répondre à cette ambition d'excellence environnementale, le SIVERT s'est imposé des valeurs d'émissions plus exigeantes que ce que préconise la réglementation européenne.

## Résultat des contrôles réglementaires en 2018

	Unité	Arrêté préfectoral	Mai 2018	Septembre 2018
CO	mg/Nm3 sur sec à 11 % O2	45	13	3,10
COVt	mg/Nm3 sur sec à 11 % O2	9	0	2,70
Poussières	mg/Nm3 sur sec à 11 % O2	5	1,10	0,60
HCL	mg/Nm3 sur sec à 11 % O2	9	6,10	6,40
HF	mg/Nm3 sur sec à 11 % O2	0,5	0	0,02
SO2	mg/Nm3 sur sec à 11 % O2	40	6,90	9,40
NOx	mg/Nm3 sur sec à 11 % O2	80	64	70
Mercure	µg/Nm3 sur sec à 11 % O2	30	0	0,0090
Cd+Ti	µg/Nm3 sur sec à 11 % O2	30	0,0001	0,0100
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V	µg/Nm3 sur sec à 11 % O2	250	0,0072	0,0190
PCDD/PCDF	ng I-TEQ/Nm3 sur sec à UU11 % O2	0,08	0,0001	0,0002
NH3	mg/Nm3 sur sec à 11 % O2	25	0	0,16
HAP	mg/Nm3 sur sec à 11 % O2		0	0
Benzene	mg/Nm3 sur sec à 11 % O2		0	0



# LE PLAN DE SUIVI de l'environnement

Au-delà des procédures de contrôle réglementaires permanentes au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre, le SIVERT a mis en place un plan de suivi de l'environnement, unique en France, afin d'analyser et de quantifier les rejets de l'Unité dans l'atmosphère.

## Une exemplarité reconnue

Il s'agit de mesurer l'impact de son fonctionnement sur l'environnement. Une convention de partenariat avec l'ADEME et l'INERIS reconnaît l'exemplarité et la force de ce plan de suivi complémentaire.

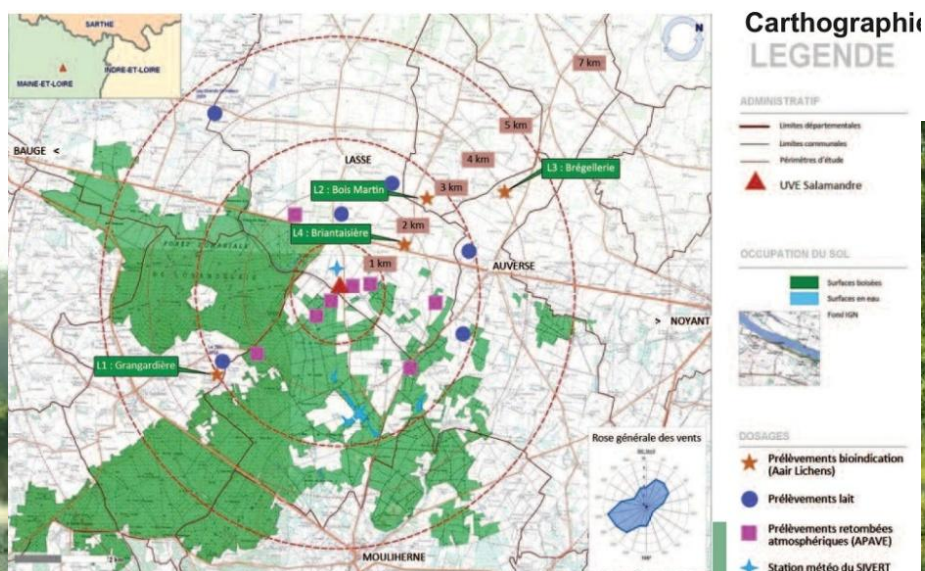
## 4 rayons d'action

Le plan de suivi de l'environnement s'articule autour de quatre rayons d'action qui couvrent un périmètre de 10 km autour du site :

- In-situ, les mesures de dioxines en semi-continu (système AMESA),
- Dans un rayon de 3 km, l'analyse des retombées atmosphériques (collecteurs),
- Dans un rayon de 10 km, la bio-indication (l'analyse des lichens),
- Dans les exploitations voisines, l'analyse du lait des vaches.

## Un état des lieux avant le démarrage

L'une des forces de ce plan réside dans l'état des lieux réalisé avant le démarrage de l'usine, permettant de comparer années après années les valeurs mesurées avec celles observées lors de ce point zéro. Une station météorologique située près de l'UVE permet d'enregistrer en continu la direction et la force des vents. Ces données sont utiles pour l'interprétation des analyses effectuées.



# UN CONTRÔLE IN SITU

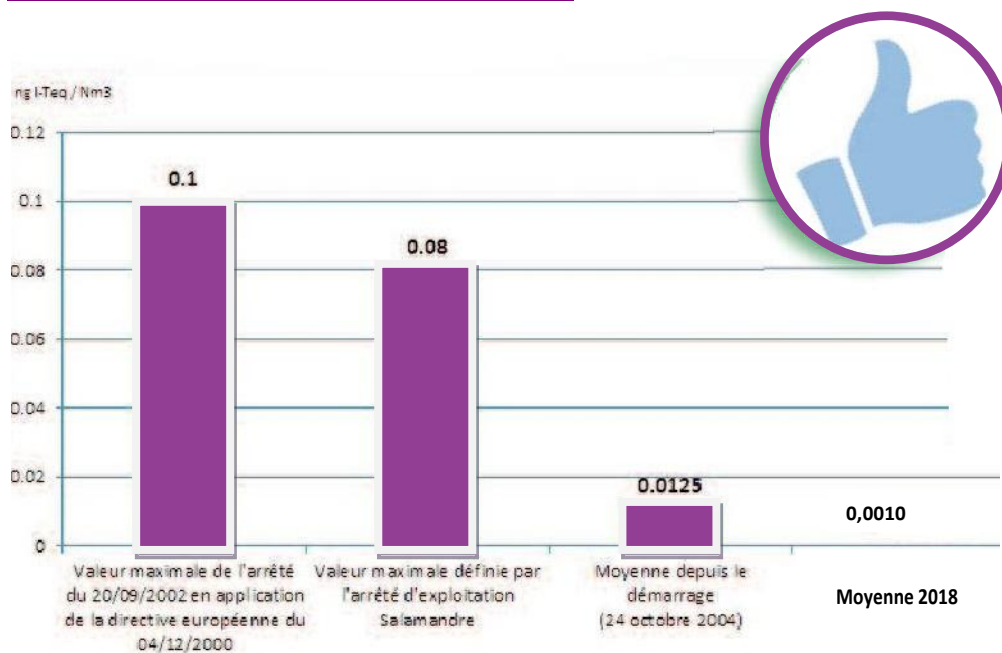
## le système AMESA

Afin d'exercer un contrôle de respect de la norme d'émission de 0,1 ng I-Teq/Nm<sup>3</sup> en dioxine, un système de prélèvement d'échantillons des fumées en continu a été mis en place : c'est le système AMESA.

Une sonde de prélèvement placée dans la cheminée est reliée à une cartouche en verre contenant de la résine. Les fumées prélevées sont aspirées en continu dans la cartouche absorbant dioxines et furanes. Les cartouches sont mises en place pour une durée de quatre semaines puis envoyées en laboratoire pour analyses.

Le système de contrôle AMESA enregistre toutes les 30 minutes sur une carte mémoire différents paramètres de fonctionnement de l'usine (débit et volumes de gaz prélevés, température des fumées et vitesse en cheminée). Ces données permettent de calculer la concentration moyenne d'émission et de vérifier les normes de rejet.

### Suivi en phase d'exploitation 2018



Conclusion : Sur l'année 2018, la moyenne des valeurs annuelles d'émission est 100 FOIS INFÉRIEURE à la norme européenne.



# LES COLLECTEURS

## de retombées atmosphériques

Huit points de prélèvement ont été placés dans un rayon de 3 km autour de l'usine, en fonction des caractéristiques aérologiques du site (force et direction du vent).

Pour analyser les retombées atmosphériques, un protocole a été défini par INERIS, Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques, en lien avec les représentants du monde agricole.

Il s'agit de recueillir, grâce à un collecteur, les retombées solides et liquides de l'atmosphère, c'est à dire les poussières et les eaux de pluie. Tous les deux mois, un bureau d'étude procède aux prélèvements et à l'interprétation des résultats des analyses effectuées par un laboratoire accrédité.

### Contrôle continu des émissions 2018

		Point 0 hiver	Point 0 été	P80 08/01/18 au 09/03/18	P81 09/03/18 au 09/05/18	P82 09/05/18 au 09/07/18	P83 09/07/18 au 06/09/18	P84 06/09/18 au 05/11/18	P85 05/11/18 au 07/01/19
		En pg I-TEQ/m <sup>2</sup> .j							
Blanc de site	I-Teq avec LQ	0,73	0,09	3,47	3,44	3,95	5,31	3,57	3,32
	I-Teq sans LQ			nd	0,03	0,19	2,98	0,31	0,04
TA	I-Teq avec LQ	4,36	0,24	3,53	3,47	3,82	3,59	3,64	3,43
	I-Teq sans LQ			0,12	0,12	0,01	0,09	0,23	0,16
TB	I-Teq avec LQ	8,19	0,11	3,50	3,50	4,01	4,34	3,51	3,37
	I-Teq sans LQ			0,09	0,14	0,22	2,18	0,07	0,09
M1	I-Teq avec LQ	2,42	0,74	3,50	3,41				3,38
	I-Teq sans LQ			0,06	nd				0,11
M2	I-Teq avec LQ	3,80	1,94	3,50	3,58				3,35
	I-Teq sans LQ			0,06	0,23				0,07
M3	I-Teq avec LQ	1,60	1,88	3,50	3,50	3,84	4,85	3,57	
	I-Teq sans LQ			0,06	0,12	0,05	2,55	0,16	
M'1	I-Teq avec LQ	1,83	3,62			4,16	3,73	3,96	
	I-Teq sans LQ					0,4	0,27	0,55	
M'2	I-Teq avec LQ	1,03	0,37			4,1	3,87	3,57	
	I-Teq sans LQ					0,48	0,48	0,13	
M'3	I-Teq avec LQ	3,24	2,21	3,50	3,58	3,86	4,75	3,49	3,33
	I-Teq sans LQ			0,06	0,43	0,07	2,15	0,01	0,06

**Conclusion :** « Les résultats obtenus correspondent pour les PCDD-PCDF à un bruit de fond rural ».

Source IRH



# LA BIO-INDICATION

## l'analyse des lichens

Des échantillons sont prélevés régulièrement sur quatre points différents autour du site et sont expédiés pour une analyse approfondie.

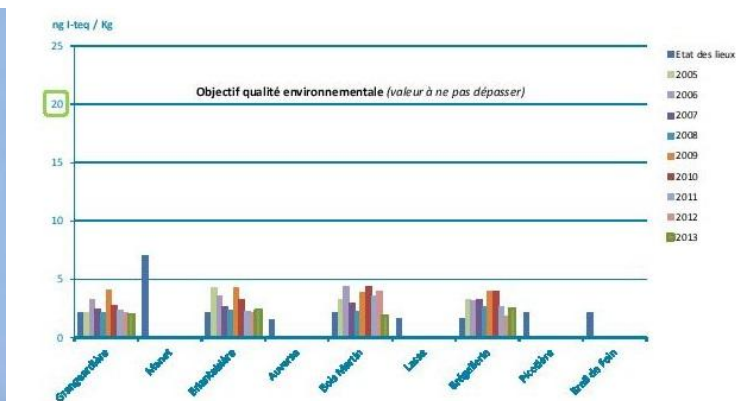
Le lichen a la particularité de capter très facilement les sels minéraux et polluants atmosphériques, sans limitation dans le temps. Il constitue ainsi un excellent bio-indicateur pour mesurer la teneur en dioxines et en métaux lourds dans l'air.

Une première méthode est basée sur l'observation. La présence de telle ou telle espèce de lichens dans l'environnement traduit une plus ou moins bonne qualité de l'air. La deuxième méthode consiste à prélever des échantillons dans des endroits définis lors de l'état des lieux.

### Suivi continu des émissions 2018

	État des lieux : été 2003				Phase de suivi : décembre 2018			
	PCDD/PCDF	Métaux lourds			PCDD/PCDF	Métaux lourds		
		Pb	Cd	Hg		Oms 2005	Pb	Cd
	En ng I-Teq/kg	en mg/kg			en ng I-Teq/kg	en mg/kg		
Grangeardière	2,1	7,8	0,2	0,2	1,8	9,1	0,28	0,06
Manet	7	21	0,2	0,2				
Briantaisière	2,2	14	1	0,1	1,8	1,4	0,14	0,1
Auverse	1,5	5,7	0,1	0,1				
Bois Martin	2,1	19	0,3	0,2	2,6	2,4	0,07	0,07
Lasse	1,6	2,2	<0,1	0,1				
Brégellerie	1,6	1,1	<0,1	<0,1	2,6	1,2	0,19	0,06
Picotière	2,1	17	0,2	0,2				
Breil de Foin	2,1	5,7	0,1	0,1				

Objectif	Pas de restriction à l'usage agricole	Restriction à l'usage agricole
<20 ng I-Teq/kg	Compris entre 20 et 160 ng I-Teq/kg	>160 ng I-Teq/kg



**Conclusion :** Dioxines -> « Depuis plusieurs années, tous les emplacements représentent des teneurs de fond. » Métaux lourds -> « Comme en 2017, aucun métal n'est VS. Les résultats pour le cadmium, le plomb et le mercure révèlent des bruits de fond. » *Source Air lichens*



## 3 – Le prix du service public

**Une maîtrise des coûts exemplaire d'une unité respectant les dernières normes.**

**Représentant un investissement contractuel de 55 millions d'euros, l'Unité Salamandre deviendra propriété du SIVERT au bout de vingt ans. Celle-ci est payée par le prix à la tonne des déchets traités sur ce site.**

Les statuts du SIVERT ont acté le principe de solidarité en posant le principe de la péréquation des charges (centres de transfert, transports...) et de recettes à l'échelle du territoire du SIVERT (subvention, électricité, ferreux et non ferreux résiduels...).

Le coût est proportionnel au tonnage entrant, sans obligation d'apport minimal, afin de permettre une valorisation maximale des déchets en amont, grâce au tri sélectif et au compostage.

# LES RECETTES ET LES DÉPENSES

## de fonctionnement\*

\*Voir le détail en annexe

### Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2018 se sont élevées à 4 630 752,02 € HT.

#### Principaux postes de recettes :

<b>Remboursement par les collectivités adhérentes :</b>	
- traitement des déchets	3 500 072,56 € HT
- transport	297 628,87 € HT
- péréquation	90 133 ,78 € HT
<b>Participation par habitant (1,04 € / habitant)</b>	263 550,56 € HT
<b>Délégation SAVED</b>	431 732,35 € HT
- redevance pour frais de gestion et de contrôle (analyse du plan de suivi de l'environnement, contrôleurs, technicien environnement)	
- participation système AMESA	
- intéressement autres recettes	
<b>Excédents</b>	1 146 651,94 € HT

### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2018 se sont élevées à 4 632 252,25 € HT.

#### Principaux postes de dépenses :

<b>Coût de traitement des déchets ménagers</b>	3 550 818,67 € HT
<b>Transfert des déchets ménagers</b>	299 396,11 € HT
<b>Charges de personnel</b>	357 393,52 € HT
<b>Péréquation des coûts de transport</b>	88 000,00 € HT
<b>Journal Salamandre</b>	71 825,16 € HT
<b>Analyses (plan de suivi de l'environnement)</b>	28 684,63 € HT
<b>Etudes – centre de tri</b>	28 211,90 € HT



# LE TRAITEMENT

## des ordures ménagères

Le coût de traitement des déchets est proportionnel au tonnage entrant, sans obligation d'apport minimum, afin de permettre une valorisation maximale des déchets en amont, grâce au tri sélectif et au compostage.

Cette approche ainsi qu'une recette d'électricité de **25,19 € HT/tonne** permet de proposer un coût de traitement très compétitif de **63,71 € HT/tonne\*** (52 156,48 tonnes).

Ce prix englobe les subventions accordées au SIVERT par le FEDER et l'ADEME. Pour l'année 2018, le coût de traitement des déchets s'élève à 3 500 072,56 € HT. **Pour les habitants du SIVERT, le coût de traitement à la tonne revient à 15,19 € TTC/hab et le coût de la péréquation à 3,49 € TTC/hab.**

\* Coût de traitement moyen en France en 2010 : 84,10 HT/tonne (Source : ADEME, Enquête sur le prix de l'incinération des déchets municipaux, 2011)



### Une TGAP réduite

La TGAP, Taxe Générale sur les Activités Polluantes, a été instaurée en 2009 par la Loi de Finances 2009, pour les équipements d'élimination des ordures ménagères résiduelles. L'objectif est double : inciter à réduire la production de déchets et encourager le recyclage des emballages.

Grâce aux hautes performances environnementales et énergétiques de l'UVE, le SIVERT bénéficie d'une TGAP réduite : **3,01 €** en 2018, contre 14 pour le taux de base et 30 pour le taux de base des installations de stockage des déchets ménagers et assimilés, soit une économie de plus de 500 000 /an du fait des hautes performances énergétiques.

# LE TRANSPORT

Le marché transport a pour objet le transfert des ordures ménagères depuis les centres de transfert de Saumur, Bourgueil, Tiercé et Doué-la-Fontaine, vers l'UVE de Lasse. En 2018, le montant des prestations pour le transport des ordures ménagères s'élève à 297 628,87 € HT.



## La péréquation des coûts de transfert

Le SIVERT a mis en place un système de péréquation des coûts de transfert permettant d'optimiser le transport des déchets à l'échelle du territoire et de respecter l'engagement de solidarité entre les collectivités du SIVERT. En 2018, le montant de la péréquation s'élève à 90 133,78 € HT.

La péréquation permet à chaque syndicat de collecte afférent au SIVERT de bénéficier du transport et du transfert des déchets à un prix identique sans considération de son emplacement sur le territoire. Le respect du principe de péréquation permet ainsi :

- de plafonner le coût des centres de transfert jusqu'à 7,50 €/tonne,
- de calculer les coûts de transport avec un apport minimal de 22 tonnes par rotation pour les ordures ménagères et 7 tonnes par rotation pour les encombrants à charge supplémentaire pour les collectivités en cas de «sous-chargement».



# COMPTE administratif

## Résultats d'investissement

Pour l'année 2018, il s'élève à - **98 353,62 €**, pour un total de dépenses d'investissement de 259 476,87 € et un total de recettes d'investissement de 42 070,71 €, et un excédent antérieur de 119 052,54 €.

### Section d'investissement :

Libellés	Réalisations	Résultats	Reste à réaliser
Recettes d'investissement	42 070,71 €		0 €
Dépenses d'investissement	259 476,87 € (dont centre de tri 251 458 €)		10 680 €
Résultats répartis comme suit :			
- déficit d'investissement		-217 406,16 €	
- excédent antérieur		119 052,54 €	
Résultats d'investissement de l'exercice		-98 353,62 €	

## Résultats de fonctionnement

Pour l'année 2018, il s'élève à **1 145 151,71 €**, pour un total de dépenses de fonctionnement de 4 632 252,25 € et un total de recettes de fonctionnement de 4 630 752,302 € et un excédent antérieur de 1 146 651,94 €.

### Section de fonctionnement :

Libellés	Réalisations	Résultats	Reste à réaliser
Recettes de fonctionnement	4 630 752,02 €		0 €
Dépenses de fonctionnement	4 632 252,25 €		0 €
Résultats répartis comme suit :			
- déficit de fonctionnement		-1 500,23 €	
- excédent antérieur		1 146 651,94 €	
Résultats de fonctionnement de l'exercice		1 145 151,71 €	

# BUDGET

## Les marchés publics

### • Gros Entretien Renouvellement de l'UVE

Tranche	Objet du marché	Date	Nom des attributaires	Montant
- inférieur à 25 000 € HT	Assistance technique au maître d'ouvrage- suivi de l'exploitation, l'entretien courant, le GER de l'UVE	Septembre 2018	EM Consulting Industrie 49000 ANGERS	24 999 € HT

### • SPL – centre de tri

Concernant le marché global de la SPL, pour la création d'un centre de tri commun des déchets recyclables secs ménagers, un appel d'offre, lancé en 2018, permettra de choisir le candidat en juillet 2019.

## Le personnel du SIVERT

En 2018, les charges de personnel s'élèvent à **357 393,52 € HT**. Sept agents sont employés en permanence au service du SIVERT :

- Trois agents titulaires, catégorie C, chargés du contrôle de l'accès des véhicules entrants et sortants, de leur pesée et de leur provenance (3 temps complets). Suite au mi-temps thérapeutique de l'un des agents, un remplaçant (agent non titulaire de catégorie C) a été nécessaire durant toute l'année.
- Un agent comptable titulaire, catégorie C (1 temps complet).
- Un ingénieur titulaire, catégorie A, qui assure le suivi technique et environnemental de l'UVE (1 temps complet).
- Une chargée de communication titulaire, catégorie C (1 temps complet).
- Un directeur titulaire, catégorie A (1 temps partiel 80%).

## Le plan de suivi de l'environnement

Les analyses réalisées dans le cadre du plan de suivi de l'environnement sont effectuées par des laboratoires indépendants, choisis selon les règles liées à la passation de marchés publics.

Collecteurs de retombées atmosphériques <i>Société IRH – Micro polluants</i>	20 091 € HT
Bio-indication utilisant les lichens <i>Société AAIR lichens</i>	5 945 € HT
Analyse de lait <i>Société CARSO</i>	1 331,60 € HT
Système AMESA <i>Suivi des dioxines en sortie</i>	34 063 € HT

# VALORISATION MAXIMALE et maîtrise des coûts

## Récupération de la chaleur fatale : vers plus d'efficacité énergétique

Le SIVERT de l'Est Anjou a mené une réflexion pour récupérer et valoriser la chaleur fatale dite « basse température » jusqu'à présent non valorisée. Il s'agit de récupérer l'énergie thermique non utilisée, derrière la turbine.

Après avoir exploré plusieurs pistes, le SIVERT, en concertation avec l'exploitant SAVED, a décidé de favoriser une exploitation maraîchère, située sur un terrain à proximité de l'UVE Salamandre.

La création des serres optimisera la performance énergétique de l'installation et permettra de créer des emplois pérennes dans cette zone rurale.



©Thierry Bonnet

## Centre de tri : vers une gestion mutualisée des recyclables

Une Société Publique Locale, nommée « Anjou-Tri-Valor », a vu le jour pour porter la création d'un centre de tri commun des déchets recyclables secs ménagers, sur l'ancien site de Biopole, à Saint Barthélemy d'Anjou.

Elle réunit le SIVERT de l'Est Anjou, Angers Loire Métropole (ALM) et le Syndicat mixte d'études pour l'Élimination des Déchets de la zone Nord Ouest (le SEDNO), soit Anjou bleu communauté, le SISTO et le SYCTOM du Loire Béconnais et ses environs, soit 600 000 habitants réunis grâce à l'alliance de ces territoires pour permettre un service public de qualité avec un coût maîtrisé dans le temps.

## 4 - COMMUNICATION

Des outils de communication au service de la pédagogie et de la transparence, pour qu'« entre nous le courant passe bien ».

Les lois Chevènement et Voynet, la commission Mauroy et la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 ont légitimé l'intercommunalité comme élément essentiel du pouvoir local, marquant ainsi des étapes décisives de la décentralisation. Le territoire intercommunal est donc un territoire d'action. Une politique de communication structurée permet d'accompagner et de rapprocher l'action publique du citoyen.

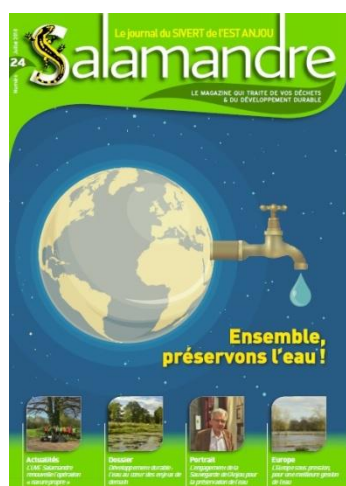
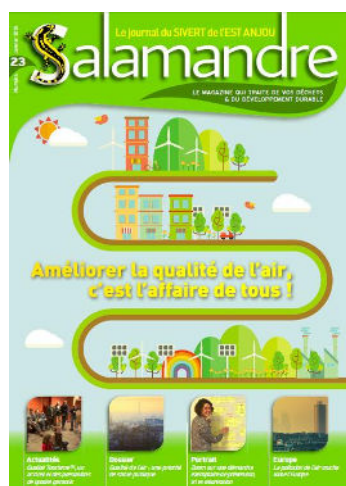
Le SIVERT possède une compétence propre qui est la valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels. Il encourage, dans le cadre de la valorisation maximale du déchet, la complémentarité des filières de traitement. Ces problématiques doivent être portées avec cohérence et pédagogie par l'information et la communication. La communication du SIVERT répond aux registres institutionnel, territorial et environnemental.



# LE JOURNAL Salamandre

Le journal Salamandre est un semestriel dédié à l'actualité des déchets et du développement durable, diffusé à 112 000 exemplaires auprès de l'ensemble des foyers du SIVERT.

La mise en page du journal Salamandre est assurée par l'agence Enola Création et l'impression par Loire impression. La distribution est effectuée par la Poste.



Témoin de la volonté du SIVERT de s'ouvrir au-delà de ses compétences respectives aux problématiques du développement durable, le journal propose à chacun de ses habitants un outil de communication documenté, aux grilles de lecture technique, scientifique et historique.

Les 16 pages distribuées semestriellement au territoire abordent les problématiques liées au traitement des déchets, mais offrent aussi une sensibilisation autour de la maîtrise des énergies, et plus généralement, du développement durable. Le journal Salamandre se donne pour ambition d'ouvrir la réflexion au-delà du territoire du SIVERT, en s'intéressant par exemple aux initiatives européennes.

La communication systématique des derniers résultats environnementaux fait écho à la transparence, la rigueur et le sérieux qui n'ont cessé d'animer le projet Salamandre depuis 1995. Le journal Salamandre a également vocation à s'adresser aux plus jeunes, grâce notamment à la double-page éco-juniors qui leur est consacrée à chaque numéro.

## N°23 : Améliorer la qualité de l'air, c'est l'affaire de tous !

- p.3 L'édito du Président du SIVERT
- p.4 Le SIVERT renouvelle la marque Qualité Tourisme™
- p.6 Qualité de l'air autour des UVE !
- p.7 La qualité de l'air, un enjeu majeur de santé publique
- p.10 Les résultats du plan de suivi de l'environnement
- p.11 Mathilde Cochard, responsable tri, prévention et valorisation
- p.12 Qualité de l'air : un défi pour l'Europe !
- p.14 Aire de jeux
- p.15 L'édito de votre syndicat de collecte

## N°24 : Ensemble, préservons l'eau !

- p.3 L'édito du Président du SIVERT
- p.4 Opération « nature propre » aux abords de l'UVE
- p.6 La préservation de la ressource en eau à l'UVE
- p.7 L'eau, enjeu majeur du développement durable
- p.10 Les résultats du plan de suivi de l'environnement
- p.11 Yves Lepage, président de la Sauvegarde de l'Anjou
- p.12 La Directive Cadre sur l'Eau : une ambition européenne
- p.14 Jeux d'eau
- p.15 L'édito de votre syndicat de collecte

# LE CIRCUIT DE VISITE du SIVERT de l'Est Anjou

Circuit agréé par  
l'Inspection  
Académique du  
Maine-et-Loire



“Responsabiliser chacun,  
agir pour le développement  
durable”

Inauguré le 27 novembre 2006, par Madame la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, Nelly Olin, le circuit de visite du SIVERT donne à chaque visiteur des clés de compréhension des problématiques de l'écologie au quotidien, du recyclage et de la maîtrise de l'énergie. **En 2018, le SIVERT a accueilli 2 796 visiteurs.**

## Faits marquants

Le SIVERT poursuit sa stratégie d'amélioration d'accueil du public. Cela passe notamment en 2018 par de **nouveaux films** sur le circuit de visite (institutionnel, compostage, recyclage et mise à jour effet de serre). Le tournage des images et des scènes pour illustrer ces films avait eu lieu en octobre 2017, s'en est suivi en 2018 une longue phase de réalisation puis de validation.



En complément du site internet [sivert.fr](http://sivert.fr), le SIVERT de l'Est Anjou a lancé sa **page Facebook** en 2018 dédiée au circuit de visite. Actualités, événements passés ou à venir, informations pratiques, projets... sont autant d'éléments qui font de cette page un lien dynamique entre les visiteurs et potentiels futurs visiteurs, les partenaires, les Offices de Tourisme... C'est donc avec l'envie de renforcer son lien avec ces différents publics et de permettre une communication encore plus facile et claire, que le syndicat a décidé de se lancer dans l'aventure de ce réseau social.



# L'ADHÉSION DU SIVERT à AMORCE

Depuis 2000, le SIVERT est adhérent à AMORCE, association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur.

Fondée en 1987 avec une cinquantaine d'adhérents, AMORCE avait 911 adhérents au 1<sup>er</sup> octobre 2018. Cette dynamique d'adhésion se poursuit et concerne un éventail toujours plus large de collectivités et de professionnels.

AMORCE ne bénéficie d'aucune subvention. Les ressources de l'association proviennent à plus de 75% des cotisations de ses membres.

Sa structure financière et la forte représentativité des élus locaux (3/4 des sièges au conseil d'administration) garantissent l'indépendance et la crédibilité d'AMORCE pour défendre les positions des collectivités et de leurs partenaires en matière de déchets et d'énergie.

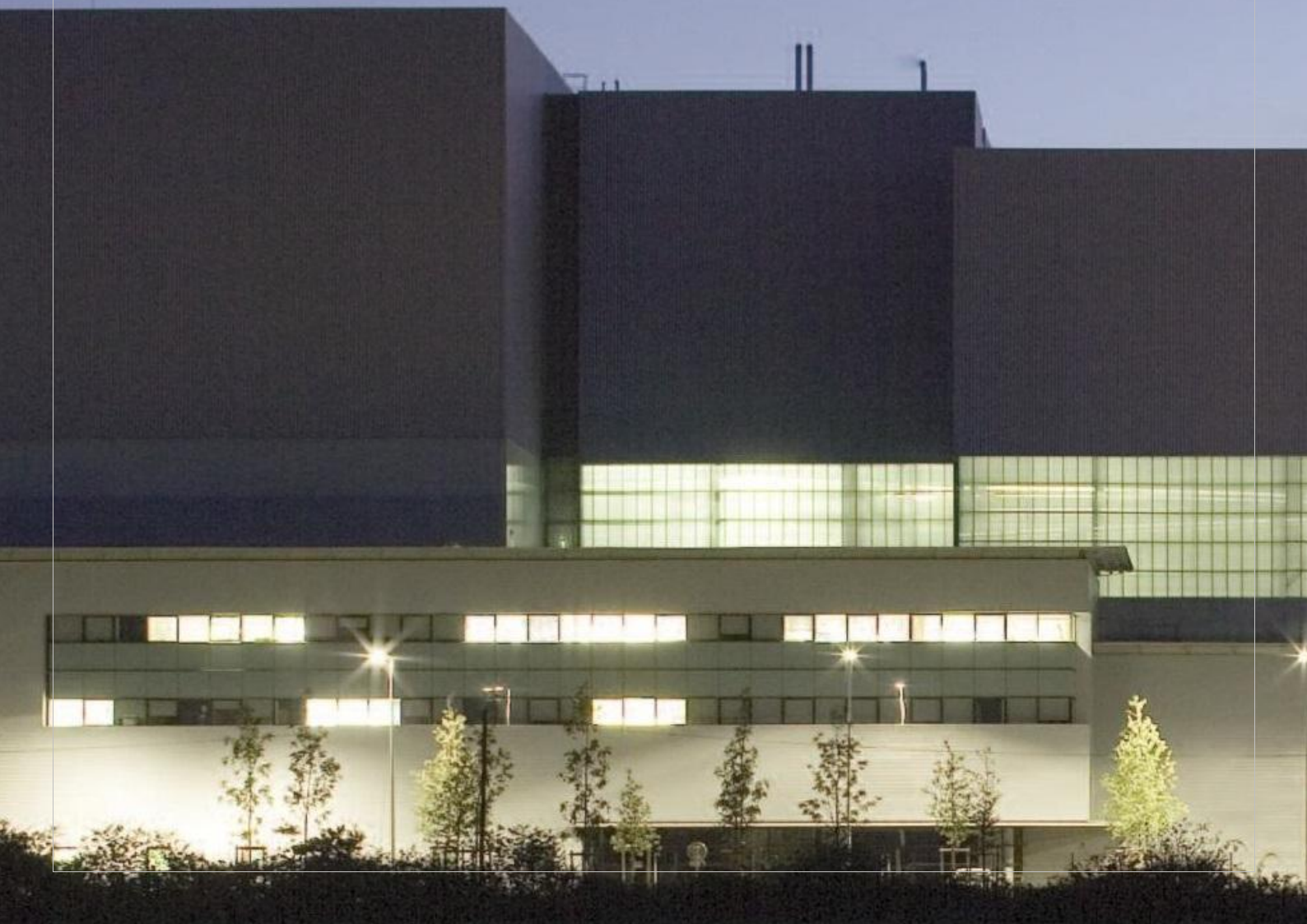
## Présentation des membres du bureau

Un nouveau bureau a été élu lors de l'Assemblée Générale du 22 octobre 2014 qui a eu lieu à Toulouse.

- Président : Gilles VINCENT
- 1<sup>er</sup> Vice-président : Dominique GROS
- Vice-président relations avec les collectivités, réforme territoriale : Philippe RAPENEAU
- Vice-président énergie et climat : Jean-Patrick MASSON
- Vice-président déchets et REP : Benoît JOURDAIN
- Vice-président réseaux de chaleur et énergies renouvelables : Serge NOCODIE
- Vice-président collecte et traitement des déchets : Patrice de FOUCAUD
- Vice-président prévention, financement et fiscalité des déchets : Jean REVEREAULT
- Vice-présidente communication : Corry NEAU
- Secrétaire économie circulaire : Lionel MITHIEUX
- Secrétaire maîtrise de l'énergie : Michel MAYA
- Trésorier : Alain GONDELMANN
- Vice-président relations avec les professionnels de l'énergie et Trésorier Adjoint : Messaoud BENFAÏD
- Vice-président relations avec les professionnels des déchets : Vincent LE BLAN



# ANNEXES



## Compte administratif 2018

### Section de fonctionnement - dépenses

N° articles	Libellé	Prévu	Réalisé
011	Charges à caractère général	4 499 704,00 €	4 011 413,96 €
012	Charges de personnel	398 250,00 €	357 393,52 €
65	Autres charges de gestion courante	207 875,00 €	132 628,81 €
014	Atténuation de produits	88 000,00 €	88 000,00 €
66	Charges financières	855,00 €	745,25 €
67	Charges exceptionnelles	299,00 €	0,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	42 071,00 €	42 070,71 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	218 040,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	150 875,00 €	0,00 €
	<b>Total dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>5 455 094,00 €</b>	<b>4 632 252,25 €</b>

### Section de fonctionnement - recettes

Articles	Libellé	Prévu 2018	Réalisé + Prévu
002	Excédent antérieur reporté	1 146 651,00 €	1 146 651,94 €
013	Atténuations de charges	5 000,00 €	13 941,37 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	3 939 000,00 €	3 887 835,21 €
74	Dotations et participations	263 000,00 €	263 550,56 €
75	Autres produits de gestion courante	334 300,00 €	465 417,80 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	7,08 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €
79	Transfert des charges	0,00 €	0,00 €
	<b>Total recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>5 687 951,00 €</b>	<b>5 777 403,96 €</b>

### Section d'investissement - dépenses

Articles	Libellé	Prévu 2018	Réalisé + Prévu
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 584,00 €	4 583,89 €
20	Immobilisations incorporelles	18 225,00 €	3 225,00 €
21	Immobilisations corporelles	25 731,00 €	209,98 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	12 000,00 €	0,00 €
28	Amortissements des immobilisations	0,00 €	0,00 €
48	Comptes de régularisation	0,00 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales		0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €
	<b>Total dépenses d'investissement de l'exercice</b>	<b>311 998,00 €</b>	<b>259 476,87 €</b>

### Section d'investissement - recettes

Articles	Libellé	Prévu 2017	Réalisé + Prévu
10	Dotations, fonds divers de réserves	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
28	Amortissements des immobilisations	42 071,00 €	42 070,71 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
481	Comptes de régularisation	0,00 €	0,00 €
024	Produits de cessions	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	119 052,00 €	119 052,54 €
	<b>Total recettes d'investissement de l'exercice</b>	<b>0,00 €</b>	<b>161 123,25 €</b>

# Des projets créateurs d'emploi

Réunis jeudi 8 février, les membres de la communauté de communes Baugeois-Vallée ont évoqué en conseil les projets en matière de développement économique.

Pascal PINEAU-DECTRON  
redac@bvf.org@courrier-ouest.com

De belles perspectives sur le plan du développement économique sur le territoire Baugeois-Vallée. Jeudi soir, les membres du conseil communautaire ont surtout parlé du Noyantais et plus précisément du site de Lasse, où un projet d'installation d'entreprise pourrait générer 150 emplois ces prochaines années.

« Il s'agirait d'utiliser la chaleur fatale »

PHILIPPE CHALOPIN, Président de Baugeois-Vallée

Plusieurs hectares de serres pourraient voir le jour à côté de l'unité de valorisation énergétique du Sivert installée à Lasse. « Il s'agirait d'utiliser la chaleur fatale », indique Philippe Chalopin, président de la communauté de communes. Non valorisée actuellement, cette énergie pourrait être récupérée et servir à une filière consommatrice d'énergie basse température. Le cas des exploitations maraîchères sous serres. « Nous avons reçu ce matin une lettre d'engagement de serristes. L'ouverture pourrait se faire en décembre 2019. » « Quatre hectares de serres seraient prévus dans un premier temps. Ce qui représente 10 à 15 emplois à l'hectare », précise Philippe Chalopin. Ces porteurs de projet pourraient monter jusqu'à 16 hectares. Les attentes de ces derniers : « suffisamment de terrain, et avoir de la main-d'œuvre locale, ce qui nécessite pour nous de l'anticipation avec tous les partenaires et un accompagnement ».



Lasse. Plusieurs hectares de serres pourraient voir le jour près de l'unité de valorisation La Salamandre. Archives CD - Juppelin CLAR.

C'est pourquoi le conseil prévoit de renforcer les équipes, en recrutant deux agents reliés au service développement économique. Non seulement pour accompagner ce projet, mais également quelques autres à fort potentiel : rappelons l'installation de la fédération de chanvre à Beaufort, un centre de formation sur Baugé. Il y a également nécessité de renforcer le service juridique et des marchés publics. Lors du débat des orientations budgétaires, la montée en puissance de plusieurs volets (assainissement,

pôle économie, tourisme...) a été évoquée et détaillée : elle entraînera une hausse de la masse salariale de 12 % en 2018. Du côté de la fiscalité, de la stabilité. Les mêmes taux seront appliqués en 2018. Le budget principal 2017 présente un excédent global de 4,1 millions d'euros (en fonctionnement seul, excédent de 2,190 millions d'euros). C'est plus que l'an dernier (+ 120 000 €). L'autofinancement net dégagé par la section de fonctionnement est estimé à 1,4 million d'euros (1,6 en 2017).

Rappelons qu'il y a eu 5,3 millions d'euros versés aux communes en attribution de compensation pour leur permettre de faire face aux compétences de proximité conservées ou restituées. La nouvelle comcom se montre déterminée, prête à atteindre ses objectifs de développement. Début mars, sera officialisée la mise en place d'un conseil de développement, qui compte 51 titulaires et 15 suppléants. Ils s'impliqueront dans la rédaction d'un projet de territoire.



L'unité de valorisation énergétique Salamandre ouvre ses portes,  
Courrier de l'Ouest, le 25 mai 2018

## INDUSTRIE

### L'unité de valorisation énergétique Salamandre ouvre ses portes



L'usine de Lasse transforme nos déchets en électricité.

Photo CO - Josselin CLAIR

L'unité de valorisation énergétique Salamandre située à Lasse va participer à l'initiative nationale de promotion des énergies renouvelables lancée par le ministère de la transition écologique et l'Ademe. Le site ouvrira ses portes au public à l'occasion de deux visites programmées ce vendredi 25 mai de 14 heures à 16 heures et demain samedi de 10 heures à 12 heures.

Ouvert toute l'année sur réservation, le circuit pédagogique de Salamandre sensibilise aux notions ayant trait au développement durable, au recyclage et au traitement des déchets ainsi qu'à la maîtrise de l'énergie.

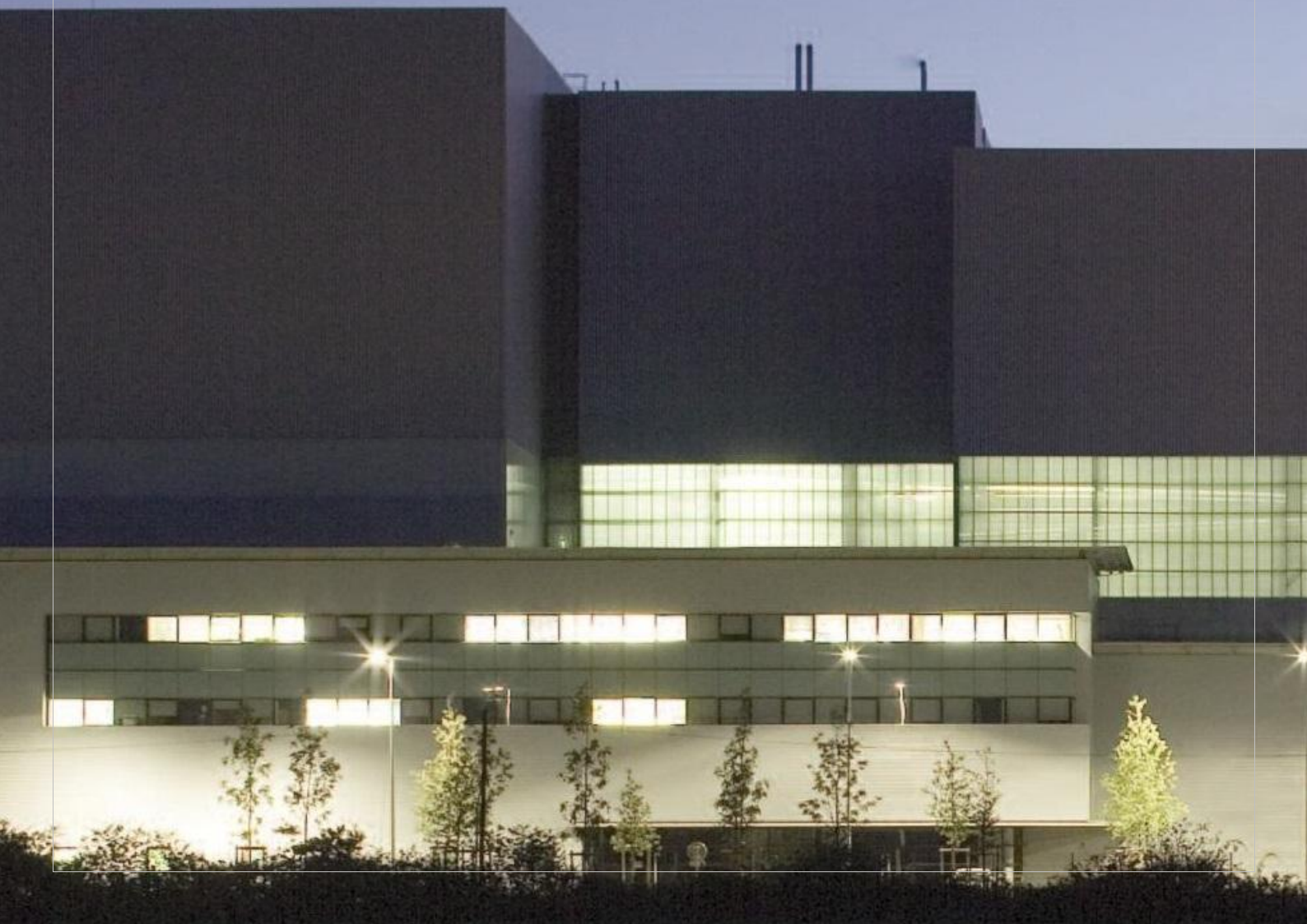
Visite guidée et gratuite. Inscription obligatoire au 02 41 82 58 24 ou [sivert.est.anjou@wanadoo.fr](mailto:sivert.est.anjou@wanadoo.fr)



À retenir Salamandre, Courrier de l'Ouest, le 20 octobre 2018

**À RETENIR**  
**Salamandre**

L'Unité de valorisation énergétique Salamandre à Lasse ouvre ses portes pour deux visites inédites jeudi 25 octobre à 14h et le vendredi 26 à 10h dans le cadre des 3<sup>e</sup> Journées régionales de la visite d'entreprise. Les visiteurs seront guidés par les salariés dans tous les lieux d'activités de l'unité. Gratuite sur inscription au 02 41 82 58 24 ou [sivert.est.anjou@wanadoo.fr](mailto:sivert.est.anjou@wanadoo.fr)



# Salamandre ouvre ses portes

Une invitation à découvrir l'Unité de valorisation énergétique est lancée au grand public.

**E**nvie de (re) découvrir l'Unité Salamandre sans emprunter le circuit de visite classique ? À l'occasion des 3<sup>es</sup> Journées régionales de la Visite d'entreprise, le Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets (SIVERT) de l'Est Anjou propose un parcours de visite inédit permettant de découvrir tout ou partie des activités de l'Unité.

Grâce à l'association Visitez nos entreprises en Pays-de-la-Loire, l'Unité de valorisation énergétique (UVE) ouvrira ses portes au public jeudi 25 octobre, à 14 heures et vendredi 26 octobre, à 10 heures. Le temps d'une visite exclusive, les salariés vont devenir tour à tour vos guides et vous feront plus aisément apprécier le fonctionnement de l'Unité et le métier qu'ils exercent.

**L'accent sera mis sur la dimension humaine de cette Unité**

L'accent sera donc mis sur la dimension humaine de cette Unité de valorisation énergétique. L'UVE Salamandre lèvera le voile sur son activité. Chaque visiteur pénétrera au cœur du process de valorisation thermique du déchet et découvrira le savoir-faire qui en découle. Ainsi, chacun verra comment, après de multiples opérations, le déchet devient énergie, en électricité.



Les intéressés pourront découvrir, jeudi ou vendredi, le fonctionnement de l'UVE.

Archives CO - Josselin CLAIR

Un coup de focus sera porté sur les garanties environnementales du Sivert et les différents outils mis en place au service du contrôle de l'activité de l'UVE. L'ensemble des résultats environnementaux de l'Unité Salamandre, situé route de Mouli-

herne à Clefs, sur la commune de Lasse, sera également présenté. La visite sera guidée, gratuite pour les particuliers et durera 2 heures.

Inscription obligatoire au 02 41 82 58 24, sur le site : [www.sivert.fr](http://www.sivert.fr)

[sivert.fr](http://sivert.fr) ou par e-mail à : [sivert.est.anjou@wanadoo.fr](mailto:sivert.est.anjou@wanadoo.fr) (nombre de places limité). Il est aussi possible de prendre contact pour d'autres dates le reste de l'année, du lundi au vendredi sur rendez-vous, en fonction du planning des groupes.



## L'Unité de valorisation énergétique s'ouvre au grand public



Les visiteurs découvrent l'Unité de valorisation énergétique Salamandre.

À l'occasion des Journées régionales de la visite d'entreprise, le Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets (Sivert) de l'Est Anjou a proposé, la semaine dernière, un parcours de visite inédit permettant de découvrir tout ou partie des activités de l'Unité de valorisation énergétique (UVE) Salamandre.

« Depuis 3 ans, le Sivert participe à cet événement. 25 visiteurs, jeudi après-midi, et 30 vendredi matin, ont ainsi été reçus, avec le personnel, qui s'est bien mobilisé pour encadrer cette visite conviviale », commente Audrey Piron, du service communication du Sivert. Les intervenants ont présenté en détail leurs métiers : mission principale, activités, accès à l'emploi, compétences, conditions d'exercice, journée type, place dans l'organigramme, etc.

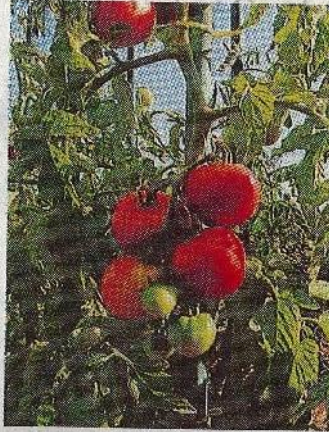
« Les visiteurs ont eu le sentiment d'accéder à des informations ex-

clusives qui ne sont pas divulguées dans le cadre du circuit de visite habituel. Ils ont pu poser des questions aux différents intervenants : agent de bascule et ingénieur environnement chez Sivert et Pontier, chef de quart et technicien maintenance pour la Société Anjou Valorisation Energie Deche (SAVED). A noter que la visite s'est passée exclusivement sur les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages du circuit de visite, étant centrée sur le fonctionnement de l'UVE », poursuit Audrey Piron.

### 49 gestes

Tous sont repartis avec le livret des 49 gestes pour aborder les problématiques essentielles liées au développement durable et à la préservation de l'environnement en souvenir de leur visite. Certains visiteurs vont revenir pour emprunter le circuit de visite habituel, beaucoup d'entre eux souhaitant revenir avec leurs amis, voisins, associations.

## Un projet de serres chauffées à Lasse



Les serres serviraient à faire pousser des tomates.

Un projet de serres chauffées à l'aide d'énergie issue de l'usine d'incinération de déchets ménagers de Lasse est actuellement étudié sur le territoire Baugeois-Vallée.

Il s'agit d'un dossier qui concerne l'Unité de valorisation énergétique Salamandre, gérée par le Sivert à Lasse, dans le Noyantais. Et c'est un groupe de maraîchers de la région nantaise qui prévoit une production de tomates sur ce territoire.

Les serres devant être chauffées tout au long de l'année, un raccordement au gaz est envisagé en prévision de pannes et d'arrêts techniques de la Salamandre.

Parallèlement, deux projets de méthanisation sont portés par des groupements d'agriculteurs dans le Baugeois et le Noyantais. Ce projet Ecocir (Économie circulaire) pourrait s'étendre sur 14 ha (en trois phases). Les besoins en main-d'œuvre se situeraient entre 10 et 15 emplois à l'hectare (donc 140 à plus de 200 au total). Avec une ouverture des premières serres fin 2020.



Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage  
Thermique des déchets de l'Est Anjou

Unité de Valorisation Énergétique Salamandre  
Route de Mouliherne à Clefs – Lasse  
49 490 Noyant-Villages  
02 41 82 70 03 / [contact@sivert.fr](mailto:contact@sivert.fr) / [www.sivert.fr](http://www.sivert.fr)

